

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                            |  |  |
|--|----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant<br>Francyne Thériault                                    | Numéro de permis<br>731007 | Date d'inspection<br>Le 14 juin 2023     |  |
| Nom de l'établissement<br>Halte scolaire Krok Soleil                         |                            | Numéro de téléphone<br>(506) 739-5455    |  |
| Adresse<br>99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7                               |                            |  |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Annik Thériault |                            | Titre du poste<br>Inspecteur/Inspectrice |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.   | 24(1)(k)  | 22 juin 2023                   |                                     |
| Commentaires : Il n'y a pas le dossier des exercices d'évacuation en cas d'urgence depuis janvier 2023. Il est important de le faire chaque mois.   |           |                                |                                     |
| 28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.   | 28(2)     | 22 juin 2023                   |                                     |
| Commentaires : Il n'y a pas le dossier des exercices d'évacuation en cas d'urgence depuis janvier 2023. Il est important de le faire chaque mois.   |           |                                |                                     |
| 33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. | 33(3)     | 22 juin 2023                   |                                     |
| Commentaires : La vérification des équipements fixes n'a pas été faite depuis février 2023. Ne pas oublier de continuer à faire la vérification de l'aire de jeu extérieure durant l'hiver.   |           |                                |                                     |

|   |
|---|
| <b>Commentaires généraux</b>  |
| Lors de ma visite la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. J'ai observé la collation, les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur. |

original signé par  
Annik Thériault

Le 13 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Francyne Thériault

Le 13 juin 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date